

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M2 - (en 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

PIECES SPECIFIQUES

Pour la personne morale

- Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signé en original, ou une copie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales (cas particulier des SNC et SCS le journal d'annonces légales est requis)

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des entreprises

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Karine CATENNE
03 21 23 95 58
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ
03 20 63 77 60
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr